

Site Facebook du 1  
SEHY

Féministes de 1  
toutes nos forces

Plan d'action- 2-3  
mobilisation  
phase I

La démocratie et 4  
la mobilisation au  
SEHY

La franchise de 5  
votre assurance  
médicaments  
et les médica-  
ments génériques

Tempête de 5-6  
neige

Maudit Syndicat! 7  
ou l'art de se fla-  
geller soi-  
même...

Relance des con- 8  
cours héros 2019-  
2020 : des prix à  
gagner pour vos  
élèves

## Site Facebook du SEHY

Nous vous invitons à vous abonner à la page « Syndicat de l'enseignement de la Haute-Yamaska – SEHY ». En plus de vous donner accès à des informations touchant au syndicalisme enseignant, cela constitue un geste de mobilisation important. Les représentants patronaux consultent nos pages et sont à l'affût de ce qui s'y passe.



Solidairement,

**Sophie Veilleux, présidente**

## Féministes de toutes nos forces

Il est temps de s'unir de toutes nos forces afin de sauvegarder et de bonifier nos conditions de travail qui ne cessent de s'étioler au fil des années.



Plus que jamais, il est important de poursuivre notre lutte pour les droits des femmes, car ils sont encore bafoués.

Notre professionnalisme et notre grande générosité légendaires profitent au gouvernement au détriment de toutes celles et tous ceux qui œuvrent dans le milieu scolaire.

Maintenant, il est pressant de tracer nos limites et de reconnaître notre valeur.

Je vois, ressens et suis le changement. Il nous habite et prend sa force dans chacune de nous. Nous avons ce pouvoir, mais nous le sous-estimons.

**Donnons-nous le droit de dire NON!** au mépris et à la discrimination dans notre métier!

**Disons NON!** avec de petits et de grands gestes!!

**Affirmons-nous** au quotidien avec un NON solidaire, et ce, de toutes nos forces!!!

**Jocelyne Corbeil**

**Membre du comité des femmes FAE et déléguée du SEHY**

<https://www.lafae.qc.ca/actualites/8-mars-2020/>



## Plan d'action-mobilisation phase 1

Nous souhaitons vous informer que, lors de la dernière assemblée générale (AG) extraordinaire tenue le 4 février dernier, les membres du SEHY ont adopté le plan d'action-mobilisation phase 1 (voir le tableau) en excluant le tractage.

Le lundi 10 février dernier, lors de la tenue du Conseil fédératif de négociation de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), l'ensemble des syndicats affiliés a adopté le plan d'action-mobilisation phase 1 en y apportant quelques modifications que j'ai écrites **en rouge**. Vous trouverez, à la page suivante, le **plan adopté** dans son ensemble :

En ce qui concerne la présentation des demandes syndicales aux conseils des commissaires et la demande d'appui, celles-ci seront adressées aux membres du conseil d'administration du nouveau centre de services lorsque celui-ci sera constitué. De plus, bien que le tractage fasse partie du plan d'action-mobilisation, nous avons clairement indiqué à l'instance qu'au SEHY, nous ne ferions pas de tractage, même si cet élément apparaît dans le plan d'action-mobilisation, conformément à la décision de l'AG extraordinaire du 4 février dernier.

Nous prévoyons mettre en branle ce plan d'action-mobilisation au retour de la semaine de relâche. Un échéancier vous sera fourni à ce moment. Nous ferons parvenir également les outils nécessaires à la présentation de nos demandes syndicales aux délégués d'école.

Concernant les délégués d'écoles, plusieurs écoles n'en ont pas. Voici la liste : Ave Maria, Centrale, Curé-A. Petit, Assomption, Chantignole, Étincelle (les deux pavillons), Phénix (les deux pavillons), Joseph-Poitevin, Monseigneur Desranleau, Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Bernard, Saint-Édouard, Saint-Jacques, CBM, CRIF et CRIF (Saint-Benoit).

En cette année de négociation nationale, il me semble primordial que chaque école ait un délégué syndical. Pour être nommé, vous devez remplir [l'annexe 2](#) et nous la faire parvenir. Malgré cet appel à la mobilisation, si aucun enseignant ne désire être délégué syndical à votre école, il faudrait minimalement que nous puissions transmettre l'information à une personne volontaire. J'invite ces personnes à communiquer avec moi ([luclaboisonniere@sehy.qc.ca](mailto:luclaboisonniere@sehy.qc.ca)).

Nos conditions de travail se détériorent constamment; si nous baissons les bras, rien ne changera.

**Luc Laboissonnière, représentant des enseignants du secondaire et trésorier par intérim**

## Plan d'action-mobilisation – Phase 1

| Dates   | Actions   | Personnes et groupes à atteindre   |
|---|---|--|
| Dès le lendemain de la rencontre de la TRAM prévue dans la semaine du 10 février 2020 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation des demandes syndicales à la direction d'établissement au comité de participation de chaque établissement;</li> <li>Demande d'appui à chaque direction d'établissement lors de cette réunion du comité;</li> <li>Consignation des réponses (oui, non, abstention) et transmission à la FAE.</li> </ul>  | Directions d'établissement.  |
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation des demandes syndicales aux conseils d'établissement;</li> <li>Demande d'appui aux conseils d'établissement lors de cette réunion;</li> <li>Consignation des réponses (oui, non, abstention) et transmission à la FAE.</li> </ul>   | Membres des conseils d'établissement (parents, membres de la communauté, personnel de soutien et personnel professionnel). |
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation des demandes syndicales aux conseils des commissaires;</li> <li>Demande d'appui aux conseils des commissaires lors de cette réunion;</li> <li>Consignation des réponses (oui, non, abstention) et transmission à la FAE.</li> </ul>   | Personnes élues des commissions scolaires.   |
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation des demandes syndicales aux directions générales des commissions scolaires;</li> <li>Demande d'appui aux directions générales lors de cette rencontre;</li> <li>Consignation des réponses (oui, non, abstention) et transmission à la FAE.</li> </ul>   | Gestionnaires des commissions scolaires.   |
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation des demandes syndicales aux comités de parents des commissions scolaires;</li> <li>Demande d'appui aux comités de parents lors de cette rencontre;</li> <li>Consignation des réponses (oui, non, abstention) et transmission à la FAE.</li> </ul>   | Parents élus aux comités de parents des commissions scolaires (incluant le Comité des services aux EH-DAA).                |
|   | Opération d'affichage dans les milieux (affiches, autocollants et vignettes électrostatiques).<br>Production d'un <b>brassard</b> sur le thème de la négociation nationale pour les membres des affiliés le plus rapidement possible et qu'il y ait un partage des coûts (50/50) entre les affiliés et la FAE, <b>tout en encourageant les enseignants à réutiliser les t-shirts syndicaux qu'ils ont déjà.</b> | Toutes les personnes qui circulent dans l'établissement, mais plus particulièrement les directions d'établissement.        |
|   | Organisation d'une activité de tractage chez tous les affiliés le même jour afin d'informer et de sensibiliser la population à nos demandes et aux offres patronales.   | L'ensemble de la population, dont des parents.   |
| 31 mars 2020  | Bang! collectif pour marquer l'échéance de l'Entente nationale 2015-2020 et la négociation d'une nouvelle entente.  | Action commune rassembleuse (locale ou régionale) concertée nationalement.   |

## La démocratie et la mobilisation au SEHY

Le 4 février dernier, il y avait une assemblée générale (AG) extraordinaire afin de présenter, et d'adopter, le plan d'action-mobilisation (Phase I) dans le cadre de la négociation nationale. Lors de cette rencontre, environ 80 membres du SEHY (sur environ 1 895) se sont prévalus de leur droit de s'exprimer et de voter sur la proposition.

Le lendemain (et les jours suivants), comme cela arrive souvent, j'ai reçu des commentaires (courriels, Messenger, discussions) de membres qui étaient absents, pour des raisons qui leur appartiennent. Ces membres, pour la plupart, voulaient m'indiquer qu'ils ne feraient pas la grève, que ça n'avait pas d'allure de nous priver de notre salaire pour rien et que, si grève il y a, ils ne participeront pas.

Or, je tiens à vous sensibiliser au fait que le seul effet que ces courriels peuvent avoir est de m'indiquer que ces personnes, en plus de ne pas avoir assisté à l'AG extra, n'ont pas non plus pris connaissance des documents. S'ils l'avaient fait, il aurait compris qu'en phase I, nous sommes loin du vote de grève.

Ces courriels sont également, pour moi, un rappel brise-cœur de la démobilisation qui nous ronge et nous affaiblit tous collectivement. Le « je, me, moi » règne en maître. Des gens qui n'assistent pas à nos instances, qui ne partagent pas leurs opinions lors des instances démocratiques et qui décident de ne pas voter les propositions se sentent à l'aise de m'écrire pour critiquer le travail du SEHY et pour juger les décisions prises par ceux qui ont fait ce qu'ils avaient à faire : participer à l'instance et voter.

Si c'est vraiment de cette façon que la majorité des membres du SEHY envisagent d'entamer la négociation nationale, je vous prédis que les grands gagnants seront encore nos patrons. Depuis des années, ils divisent pour mieux régner et je ne peux que constater qu'ils ont réussi. Lorsque quelque chose va mal ou ne plaît pas, le meilleur coupable, c'est le syndicat. Or, un syndicat qui n'obtient pas l'appui de ses membres n'a que peu de pouvoir. Il ne peut que s'appuyer sur les lois, qui sont dictées par notre employeur.

Alors, je nous invite tous à un examen de conscience. Allons-nous, une nouvelle fois, penser aux autres et nous oublier ou si nous allons nous tenir debout et exiger le respect qui nous est dû? Pourquoi est-ce que nos patrons nous respecteraient si nous ne nous respectons pas nous-mêmes?

Sincèrement,

**Sophie Veilleux, présidente**



## La franchise de votre assurance médicaments et les médicaments génériques

Je tiens à vous rappeler que le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, le contrat d'assurance collective se renouvelle avec de nouvelles primes et, pour les enseignants détenant le régime d'assurance maladie 1, la franchise annuelle à payer. Les enseignants détenant les régimes d'assurance maladie 2 et 3 **n'ont pas** de franchise à payer.

Pour le régime d'assurance maladie 1, la franchise est de 50 \$ pour le régime individuel, de 75 \$ pour le régime monoparental et de 100 \$ pour le régime familial.

Lors de vos premiers achats de médicaments, vous devrez payer la totalité du prix facturé jusqu'à concurrence du montant de votre franchise. Par exemple, pour un médicament qui coûte 20 \$, vous payez habituellement 4 \$ [20 \$ - (80 % de 20 \$)]. Tant que votre franchise ne sera pas atteinte, vous devrez payer le prix total, soit 20 \$.

Nous vous encourageons fortement à utiliser les médicaments génériques lorsqu'ils sont disponibles. Lorsqu'un médicament générique est disponible et que vous décidez d'utiliser le médicament de marque, le calcul du remboursement se fera sur le prix du médicament générique. Prenons un exemple :

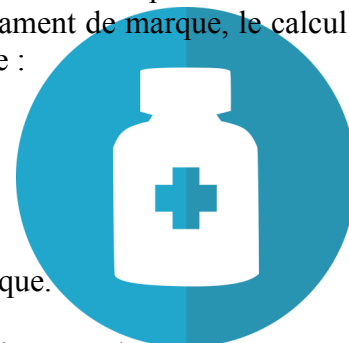
Prix du médicament générique : 40 \$

40 \$ - (80 % de 40 \$) = 8 \$

Prix du médicament de marque : 80 \$

80 \$ - (80 % de 40 \$) = 48 \$

Vous paierez 8 \$ pour le médicament générique et 48 \$ pour le médicament de marque.



Cependant, pour une raison médicale, votre médecin pourrait vous prescrire un médicament de marque ne pouvant être substitué. Dans ce cas, vous pourrez remplir le formulaire prévu à cet effet, en communiquant directement avec La Capitale, et le remboursement pourra se faire en fonction du prix du médicament de marque.

**Luc Laboissonnière, représentant des enseignants du secondaire et trésorier par intérim**

## Tempête de neige

Cet hiver nous a déjà fait vivre trois journées de tempête et il se pourrait que ça ne soit pas terminé. Or, depuis ma libération syndicale, en décembre 2015, c'est le même cycle qui recommence. Il y a une tempête et les enseignants sont outrés d'avoir à se rendre au travail alors qu'ils pourraient travailler de la maison. Alors, plusieurs écrivent au SEHY afin de nous faire part de leur mécontentement. Demander pourquoi le Syndicat ne fait rien.

Puisque je suis certaine que nous devons, un jour ou l'autre, vivre une journée de tempête, je me permets de faire les rappels d'usage :

1- Pourquoi vous ne pouvez pas travailler de la maison?

Parce que la Commission scolaire du Val-des-Cerfs (CSVDC) veut être équitable avec l'ensemble de ses employés. Puisque les concierges, notamment, ne peuvent pas faire le ménage de la maison, les enseignants aussi

## Tempête de neige (suite)



doivent se rendre sur leur lieu de travail. La CSVDC veut également s'assurer que les enseignants ne vont pas voler du temps et ce n'est pas une blague ou du sarcasme de ma part. Dans le cadre de la négociation locale, le SEHY a demandé à ce que les enseignants puissent travailler de la maison, comme cela se fait dans plusieurs Centre de services. La réponse de la CSVDC est catégorique; c'est non.

2- Quelles sont les alternatives?

Vous avez reçu un courriel à ce sujet le 12 novembre dernier.

a) Si les conditions routières ne vous permettent pas de vous rendre au travail, vous pouvez le justifier par écrit (envoyer l'avis du ministère du Transport qui invite les gens à ne pas prendre la route) et informer votre direction d'école que vous reprendrez votre temps. Vous devrez indiquer à quel moment vous effectuerez votre reprise de temps et votre direction pourrait vous soumettre un horaire différent (clause 5-11.05 de l'entente locale). Ici, je vous fais remarquer que vous n'auriez pas à travailler durant la journée de tempête puisque vous auriez à **reprendre** votre temps plus tard. Vous pourriez alors utiliser la journée de tempête pour pelleter, souffler et relaxer.

Souvent, lorsque j'informe les enseignants de cette possibilité, ils me répondent que cela ne fera pas plaisir à leur direction. Vous savez cette direction qui est si fine et gentille, mais qui serait supposément fâchée si vous décidiez d'appliquer les dispositions de votre contrat de travail pour ne pas risquer votre vie inutilement. À cela, je n'ai qu'une réponse : la vie est faite de choix.

Je vous soumets tout de même cette réflexion : si les enseignants continuent de se rendre au travail et que le seul dommage collatéral est leur frustration, nos patrons ont démontré depuis longtemps qu'ils s'en accommodent sans problèmes. À mon avis, ce qui ferait mal serait que les enseignants se respectent et qu'ils ne se rendent plus à l'école lorsque les conditions routières sont dangereuses. Les directions d'écoles auraient à gérer les reprises de temps et cela risquerait de les déranger plus que votre mécontentement. Alors, qui sait, la CSVDC pourrait être plus intéressée lorsque nous lui soumettrons la possibilité de prévoir le travail de la maison.

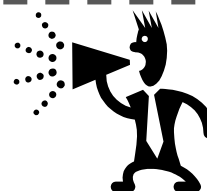
b) Demander un congé de force majeure

Il vous faudra prouver que, même si vous aviez voulu, il était impossible de vous rendre au travail, par exemple, si votre rue est fermée à cause des conditions climatiques.

Alors voilà, lorsque la prochaine journée de tempête sera annoncée, je vous invite à relire cet article et à faire un choix éclairé.

**Sophie Veilleux, présidente**

## La voix des lecteurs



### Maudit Syndicat! ou l'art de se flageller soi-même...

Combien de fois je les ai entendues celles-là : « Bien, voyons! Qui a eu l'idée de nous faire porter un maudit chandail noir les mardis » « J'ai pas l'intention d'aller manifester devant mon école la semaine prochaine! Ça ne donne rien! », « Maudite convention; ma direction me dit que c'est à cause d'elle qu'il faut que je place mon temps de travail. », « Pourquoi mon syndicat ne fait rien lors des journées-tempêtes pour qu'on reste chez nous? », « Je me suis fait couper une journée à la place d'une demie et mon syndicat ne fait rien », « Qui décide donc de tout ça, bordel! Maudit Syndicat! », etc.

Je ne suis plus capable d'entendre ça; je vais donc éclaircir des choses.

Toutes ces décisions proviennent d'un autre prof assis à côté de toi, ou bien dans une autre salle des enseignants, ou d'une autre école. Tu sais, les 40 ou 50 personnes (sur 1 890, environ) qui vont parfois aux assemblées générales donner leurs idées, ou accepter les idées des autres. Parce que toutes les décisions comme l'acceptation, ou non, de **NOTRE** contrat de travail sont prises par des profs qui prennent le temps d'assister aux assemblées générales. Tu sais, remplir la consultation que te demande ton Syndicat (une fois de temps en temps) ou bien assister à une assemblée générale deux ou trois fois par année.

Bien oui! Les idées et les conventions collectives proviennent de profs comme toi... Euh! Non pas comme toi qui a choisi de regarder Netflix ou de ramasser des feuilles à la place d'aller à ton assemblée. Qui ne peut absolument pas assister à cause des enfants... À titre informatif, les personnes déléguées et les autres profs qui y assistent ont aussi une vie personnelle et plusieurs ont des enfants. La vie est faite de choix.

Toutes ces décisions passent par une assemblée générale composée des profs présents. Ils votent oui ou non, ou même, ils apportent des modifications ou d'autres propositions! Une fois le tout voté, on assume la décision de l'Assemblée. **C'est là où tout se décide** (ou presque)! Pour les questions nationales, ton équipe syndicale (le SEHY) apporte ça en Conseil fédératif (avec les autres syndicats affiliés à la FAE) et ça repasse aux votes. Parfois, il y a des choses qui passent et parfois des suggestions qui ne passent pas. Il y a un vote de tous les affiliés. Tout ça revient par la suite dans un courriel syndical avec ce qui a été accepté, ou une convention. C'est à ce moment, à la lecture des résultats et des propositions, que tu te gâtes et commences à critiquer ces décisions. Mais, dans le fond, tu te flagelles toi-même, car les moyens de pression et les conventions, ça ne vient pas du pays des licornes, ça provient des profs comme toi. Tu es responsable de tout ça. Les moyens de pression, TA convention, ça t'appartient! Pas au SEHY, ni à la FAE; ils ne sont que vos porte-parole et appliquent ce que les profs décident. Quant aux négociations, ils font avec ce qu'ils ont. Alors, la prochaine fois, quand tu auras la gâchette facile à critiquer ton syndicat, ou ta convention, rappelle-toi cette lecture et arrête de te flageller toi-même par ton inaction. Tu es en partie responsable de ces décisions!

Je sais que je suis un peu dur avec mon texte, mais, à un moment donné, alors que nos conditions de travail s'alourdissent, ce n'est pas 40 ou 50 personnes qui devraient se battre et décider, mais bien l'ensemble des enseignants. Tu te sens déconnecté de ton Syndicat? Apporte-lui des idées qui t'aideront à te mobiliser. Ta convention, c'est ton contrat de travail, et, avec un Syndicat, tu peux participer à la rédiger. Tu as une opportunité que plusieurs n'ont pas!

Aidez le Syndicat à vous aider!

Marc-André Lalonde, deuxième vice-président  
Enseignant à temps plein

## Relance des concours héros 2019-2020 : des prix à gagner pour vos élèves

Si le thème de la **DIVERSITÉ** fait déjà partie de votre planification pédagogique ou si vous considérez qu'il pourrait s'y inscrire voire l'enrichir, les informations qui suivent vous intéresseront.

Dans le cadre de projets pédagogiques ayant pour thèmes la diversité, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) offre la chance à vos élèves de gagner d'intéressants prix individuels ou collectifs par l'intermédiaire de deux concours :



1. Tous héros et défenseurs de la diversité! s'adresse aux élèves de tous les niveaux et de tous les secteurs. L'objectif est de susciter une réflexion sur l'importance de la diversité dans la société :
  - Participation individuelle : prix de 75 \$ pour des projets réalisés par un seul élève ou par un petit groupe d'élèves.
  - Participation classe : prix de 200 \$ pour des projets réalisés par une classe ou des classes entières.
  - Participation établissement : prix de 300 \$ pour des projets réalisés par une grande majorité des élèves de l'établissement.
  - Des bannières seront remises aux classes et aux établissements gagnants.
  - Tous les projets dûment inscrits recevront la traditionnelle certification **héros**.



2. La grande rédaction s'adresse en particulier aux élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire, de l'Éducation des adultes ou encore à celles et ceux qui sont dans un parcours de formation axée sur l'emploi. L'objectif est de susciter la réflexion sur la place qu'occupent l'information et l'opinion dans l'espace public en rédigeant une lettre ouverte à ce sujet. Les prix offerts :
  - un stage de deux jours au quotidien *La Presse*;
  - la publication de leur lettre dans *Le Devoir* et un abonnement annuel;
  - la publication de leur lettre dans le *Journal Métro* ainsi qu'une discussion de salon avec le chroniqueur Frédéric Bérard (chronique vidéo);
  - ou encore une formation intensive de trois jours avec Amnistie internationale.

Le **27 mars 2020** est la date limite pour transmettre les formulaire d'inscription. Notez-le dans votre agenda!



## Pour nous joindre

Présidente : [sophieveilleux@sehy.qc.ca](mailto:sophieveilleux@sehy.qc.ca)

Premier vice-président : [martinlaboissonniere@sehy.qc.ca](mailto:martinlaboissonniere@sehy.qc.ca)

Représentant des enseignants du secondaire et trésorier par intérim : [luclaboissonniere@sehy.qc.ca](mailto:luclaboissonniere@sehy.qc.ca)

Le Secrétariat : de 8 h 45 à 16 h 15 (fermé de 12 h 30 à 13 h 30 les lundis et vendredis)

Suivez-nous  
sur  
Facebook!



Téléphone: 450-375-3521

Télécopieur: 450-375-0407

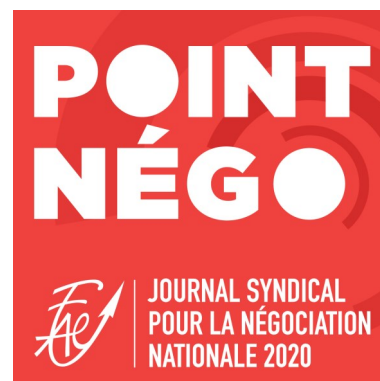
**NOUVEAU** Site Web du

SEHY : [www.sehy.qc.ca](http://www.sehy.qc.ca)

## Dates à retenir

### Conseil fédératif :

- 18, 19, 20 et 21 février 2020 à Montréal
- 1<sup>er</sup>, 2 et 3 avril 2020 à Laval



**Vous pouvez nous faire parvenir vos questions et vos commentaires à [marieevepicard@sehy.qc.ca](mailto:marieevepicard@sehy.qc.ca).**



**Soyez à l'affût de toutes les nouveautés sur le site du SEHY!**

*Correction et mise en page par Marie-Ève Picard*